



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question orale n° 905

## Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le financement des études relatives à la mise en 2 fois 3 voies de circulation de la rocade bordelaise sur sa partie ouest, depuis la commune de Pessac jusqu'au pont d'Aquitaine. Outre sa fonction de desserte locale, la rocade bordelaise joue un rôle essentiel d'itinéraire de transit d'intérêt national et européen. Or l'agglomération bordelaise est, avec celle de Lyon, l'un des deux plus gros points noirs du trafic routier en France, hors Île-de-France. Compte tenu de la progression des trafics depuis l'ouverture à la circulation de la rocade en 1967, son dernier tronçon - desservant l'est de l'agglomération - a été directement construit à 2 fois 3 voies. Parallèlement, des travaux d'élargissement ont été menés jusqu'à l'embranchement de l'A 63 (vers Arcachon-Bayonne). Désormais, les situations de blocage routier sont reportées plus à l'ouest, entre les commune de Pessac et Mérignac, paralysant totalement ces zones économiques majeures ainsi que l'accès à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Et les perspectives d'avenir ne sont pas encourageantes puisque la livraison fin 2005 de la nouvelle configuration du pont d'Aquitaine et de ses accès devrait avoir pour conséquence un rééquilibrage des flux routiers nord-sud vers l'ouest. Avec près de 100 000 véhicules par jour, le désengorgement de cette zone de trafic routier est donc aujourd'hui une véritable priorité, et ce pour l'ensemble des élus locaux et acteurs économiques de notre agglomération. Conformément au contrat de plan État-région en cours d'exécution, les études relatives à cet élargissement doivent être achevées en 2006, pour une réalisation effective dans le prochain CPER. Or, à ce jour, la participation financière de l'État à ces études n'est pas actée, ce qui fait peser certains doutes sur la volonté du Gouvernement quant à ce dossier. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions gouvernementales quant à ce dossier d'importance pour l'agglomération bordelaise.

## Texte de la réponse

### FINANCEMENT DE LA ROCADE CONTOURNANT L'OUEST DE BORDEAUX

**M. le président.** La parole est à M. Michel Sainte-Marie, pour exposer sa question, n° 905, relative au financement de la rocade contournant l'ouest de Bordeaux.

**M. Michel Sainte-Marie.** Monsieur le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, j'ai souhaité appeler l'attention du ministre des transports sur le financement des études relatives à la mise en deux fois trois voies de circulation de la rocade de Bordeaux sur sa partie ouest, c'est-à-dire depuis la commune de Pessac jusqu'au Pont d'Aquitaine.

L'agglomération bordelaise est, avec celle de Lyon, l'un des deux plus gros points noirs du trafic routier en France, hors Île-de-France. Outre sa fonction de desserte locale, la rocade bordelaise joue un rôle essentiel d'itinéraire de transit d'intérêt national et européen puisque le corridor routier nord-sud, à l'ouest de la France, passe par Bordeaux.

L'élargissement à deux fois trois voies a été effectué sur certains tronçons, mais, comme l'a souligné, en novembre 2003, un rapport du comité économique et social régional d'Aquitaine, les situations de blocage routier sont désormais reportées vers l'ouest entre les communes de Pessac et Mérignac, pour

deux raisons principales : la réduction du nombre de voies provoquant un étranglement de circulation et la trop faible capacité d'évacuation des échangeurs les plus fréquentés aux heures de pointe.

Or ces situations de blocage sont aujourd'hui particulièrement préjudiciables dans une zone économique et industrielle majeure de l'agglomération - sur la commune de Mérignac, on recense 2 500 entreprises employant 35 000 salariés - ainsi que pour l'accès à la zone aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac. Cette situation devrait atteindre un seuil critique dans un avenir proche, avec la livraison, fin 2005, de la nouvelle configuration du Pont d'Aquitaine et de ses accès.

Le désengorgement de cette zone de trafic routier, aujourd'hui totalement saturée avec près de 100 000 véhicules par jour, est une véritable priorité. Les élus locaux et les acteurs économiques de notre agglomération en sont unanimement convaincus. M. le ministre l'avait lui-même souligné il y a un an, en octobre 2003, lors de sa venue à Bordeaux, à l'occasion d'un colloque organisé par la chambre de commerce et d'industrie sur le thème des infrastructures de transport de Bordeaux et de sa région. Si l'on veut que la réalisation de cet élargissement routier soit, comme prévu, inscrite dans le prochain contrat de plan État-région, les études qui s'y rapportent doivent être achevées d'ici à 2006, conformément au contrat de plan État-région en cours d'exécution.

Si ces études ont été entamées - en particulier pour la partie ayant trait aux échangeurs - grâce au seul engagement financier des collectivités locales, la participation financière de l'État n'est toujours pas actée.

Je souhaite donc que vous puissiez me faire part d'informations concrètes sur l'engagement de l'État relatif à ces études qui marqueront la première étape du rétablissement de conditions de déplacement plus fluides dans l'agglomération bordelaise. Votre réponse est attendue par tous.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire.

M. Frédéric de Saint-Sernin, *secrétaire d'État à l'aménagement du territoire*. Monsieur le député de la Gironde, je vous prie d'abord d'excuser de nouveau l'absence de M. de Robien, retenu par ailleurs.

Votre question porte sur la mise à deux fois trois voies de la rocade ouest de Bordeaux entre les communes de Pessac et de Mérignac, plus spécifiquement sur le financement des études de ce projet. Sur ce dossier, les intentions du Gouvernement sont claires. Lors du CIADT du 18 décembre 2003, il a en effet confirmé le caractère prioritaire de l'élargissement de la rocade, en raison de la croissance du trafic et des besoins de l'agglomération bordelaise. C'est pourquoi le préfet de région est mandaté pour engager des négociations avec les partenaires financiers - région, département, agglomération - afin d'intégrer le financement des études de ce projet lors de la révision du contrat de plan.

L'objectif est de mettre au point le dossier technique avant la fin du plan en cours, afin de permettre l'inscription de l'ensemble du projet au prochain contrat de plan, dont l'application débute en 2007.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Sainte-Marie](#)

**Circonscription :** Gironde (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 905

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 octobre 2004, page 8003

**Réponse publiée le :** 20 octobre 2004, page 8040

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2004